

# Prix Architecture

## de bibliothèques et de centres d'archives du Québec

### Formulaire de dépôt de candidature 2023

Les règles de participation et de présentation ainsi que les critères d'analyse du jury sont disponibles sur la page web du [Prix Architecture 2023](#)

Nom et adresse complète de la bibliothèque ou centre d'archives: \_\_\_\_\_

Date d'ouverture du bâtiment au public, soit la disponibilité et l'offre effective des services aux usagers entre le **1er juillet 2021 et le 30 juin 2023** :

Bâtiment neuf  
Recyclage

  

Agrandissement  
Conservation

  

Rénovation majeure  
Restauration patrimoniale

Nom de la firme d'architectes : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'architecte responsable : \_\_\_\_\_

No de membre de l'OAQ:

**Signature de l'architecte :**

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom du donneur d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable : \_\_\_\_\_

**Signature du donneur d'ouvrage :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

## Exigences de présentation du dossier - en format numérique seulement (PDF)

Les exigences de présentation du dossier sont en format numérique seulement (PDF). Les 9 pièces numériques à joindre au dossier de candidature sont présentées séparément et cochées dans l'ordre suivant :

1. Le formulaire de dépôt de candidature, dûment **rempli, signé et numérisé**.
2. Un texte explicatif de 1 000 mots décrivant le contexte, les contraintes et le concept proposé par les architectes et en tenant compte des dix critères d'analyse spécifiques.
3. Un maximum de 150 mots pour chacun des dix critères d'analyse spécifiques.
4. Une capsule descriptive de 150 mots pour diffusion éventuelle.
5. Le plan d'implantation est obligatoire. L'échelle, au choix des architectes, doit y être indiquée. Les plans de chaque étage indiquant les fonctions, le mobilier et les équipements, les coupes et les élévations nécessaires à la bonne compréhension doivent aussi faire partie du dossier.
6. Attestation que la date d'ouverture du bâtiment au public, soit la disponibilité et l'offre effective des services aux usagers, a eu lieu entre le **1er juillet 2021 et le 30 juin 2023**.
7. Attestation des droits d'auteur sur les photographies, les plans et les textes.
8. Photographies. Un minimum de 15 mais pas plus de 20 photographies couleur numérisées en basse définition, de 72 dpi en format 8 x10, sauvegardées en format JPEG, sont requises.
9. Le chèque de 130\$, taxes incluses, est libellé au nom de la Fédération des milieux documentaires.  
Le chèque doit parvenir par la poste au plus tard le **vendredi 15 septembre 2023 à 17h00** à :

FMD - Fédération des milieux documentaires  
2065 rue Parthenais, bureau 387  
Montréal, (Québec) H2K 3T1

Le dossier de candidature dûment complété en format numérique (PDF) doit être transmis au plus tard le **vendredi 15 septembre 2023 à 17h00** via «We Transfer» à [info@fmdoc.org](mailto:info@fmdoc.org).

À défaut de respecter la date d'échéance, la candidature sera rejetée automatiquement.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Un reçu sera émis.